

# **COMPTE-RENDU**

## **de la réunion du Conseil Municipal**

### **du 04 avril 2016**

L'an deux mille seize, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

**Etaient présents :**

Madame Valérie GAUTIER, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE Arnaud GUICHON , Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Jean-Marc PLISSONNEAU, Emmanuelle DUCHESNES, Laurent THEBAUD.

**Etaient absents et excusés :** Flavie BIGET, Ludovic ORAIN, Laurent LOQUET.

Ludovic ORAIN a donné pouvoir à Emmanuelle DUCHESNES.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte , elle rappelle l'ordre du jour et propose de rajouter un point à l'ordre du jour : "convention d'occupation du domaine communal pour l'implantation d'une signalétique d'un itinéraire vélo ».

**- Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNES en qualité de secrétaire de séance.

**-Approbation du compte rendu du 29/02/2016.**

**1)-Approbation du compte administratif 2015-budget général :**

Monsieur Gervais BUGEL, adjoint aux finances, donne lecture du compte administratif 2015 du budget général qui se présente ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	177.75€			198 926.43€	177.75	198 926.43€
Opération	220 361.15€	289 133.21€	888 746.40€	1 032 696.62€	1 109 107.55€	1 321 829.83 €
<b>TOTAUX</b>	<b>220 538.90€</b>	<b>289 133.21€</b>	<b>888 746.40€</b>	<b>1 231 623.05€</b>	<b>1 109 285.30€</b>	<b>1 520 756.26€</b>
Résultat clôture		68 594.31€		342 876.65€		411 470.96€

Approbation par le conseil municipal du compte administratif.

## **2) - Approbation du compte de gestion 2015 du budget général :**

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

-déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **3)-Approbation du compte administratif 2015, budget locatif.**

Présentation du compte administratif 2015 du budget locatifs sociaux.

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	33 492.91€				33 492.91€	
Opération	42 259.71€	346 186.49€	319 106.13€	352 180.67€	361 365.84€	698 367.16€
<b>TOTAUX</b>	<b>75 752.62€</b>	<b>346 186.49€</b>	<b>319 106.13€</b>	<b>352 180.67€</b>	<b>394 858.75€</b>	<b>698 367.16€</b>
Résultat clôture		270 433.87€		33 074.54€		303 508.41€

Approbation par le conseil municipal du compte administratif.

## **4)- Approbation du compte de gestion 2015, budget locatif.**

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

-déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **5)-Affectation du résultat 2015 du budget général.**

Le Compte Administratif 2015 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 342 876.65€.

Le conseil décide d'affecter cet excédent :  
en report de fonctionnement pour 233 924.29€  
en report d'investissement pour 108 952.36€

#### **6)- Attribution des subventions aux associations 2016.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, lors du vote du budget primitif, la commune alloue un montant en subventions associatives.

Le montant des subventions est réparti entre les différentes associations qui ont déposé un dossier complet en mairie,

Voir répartition sur le document joint.

#### **7)- Subvention au budget CCAS.**

Le Conseil Municipal décide d'une participation au budget CCAS de 1 724€ pour équilibrer le budget.

#### **8)- Convention rythmes scolaires-subvention.**

Les temps d'activités périscolaires ont été mis en place à compter de septembre 2014 à l'école publique avec l'accompagnement de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Loire Atlantique (PEP44) pour organiser ce temps TAP (temps d'accueil périscolaires) pour un an.

Il est proposé de signer une nouvelle convention avec les PEP44 pour cette année scolaire 2016/2017.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- Décide de s'engager par convention avec les PEP44 pour la gestion des TAP
- De verser aux PEP44 une subvention de 22 769€ pour 2016-2017
- Décide de prévoir les crédits au budget 2016,
- Autorise Madame le maire à signer la convention.

#### **9)- Vote des taux imposition 2016.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation :	21.64%
Taxe Foncier Bâti :	21.89%
Taxe Foncier Non Bâti :	56.57%

#### **10)-Vote du budget général 2016.**

L'adjoint aux finances effectue une lecture détaillée du Budget au Conseil Municipal qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section de fonctionnement:     Dépenses = 1 096 195.29 €  
   Recettes = 1 096 195.29 €
- Section d'investissement:     Dépenses = 534 036.96 €  
   Recettes = 534 036.96 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les montants inscrits au Budget primitif 2016.

#### **11)-Affectation du résultat budget locatif 2015.**

Le Compte Administratif 2015 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 33 074.54 €. Le conseil municipal décide d'affecter cet excédent en report de fonctionnement.

#### **12)-Vote du budget 2016 locatifs sociaux 2016.**

L'adjoint aux finances effectue une lecture détaillée du Budget au Conseil Municipal qui s'équilibre de la façon suivante:

- Section d'exploitation :     Dépenses = 62 089.79 €  
   Recettes = 62 089.79 €
- Section d'investissement:     Dépenses = 326 133.87 €  
   Recettes = 326 133.87 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les montants inscrits au Budget primitif 2016.

#### **13)-Adhésion à l'association des maires 2016.**

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association des maires. Le montant de la participation 2016 est de 23€ pour l'association des maires de la Région Ouest de Loire Atlantique et de 350.62€ pour l'association fédérative départementale des maires de Loire Atlantique

#### **14)-Participation 2016-FDGON44**

Comme chaque année, le Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs.

La participation comprend en plus des captures, un forfait annuel pour l'encadrement des piégeurs bénévoles de 243€, deux passages par an pour la pose de 20 cages par site de 1 km pour 184.50€, et une subvention de 227.09€ ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44.

**15)-Avenant n°1 à la convention fixant les modalités d'exercice du service commun d'instruction ADS-Tarif-**

Le Conseil Communautaire de Loire et Sillon propose la signature d'un avenant n°1 à la convention relative au service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Depuis sa création en mai 2015, le service était gratuit pour les communes.

En 2016, l'instruction des dossiers par le service instructeur communautaire de la CCLS sera effectuée en contrepartie du paiement d'un tarif annuel qui sera fixé pour l'année N au moment du DOB dudit exercice budgétaire et au plus tard au moment du vote du budget de l'année N.

La facturation sera établie semestriellement en juillet de l'année N et en janvier de l'année N+1 sur la base du nombre réel « d'équivalent permis de construire » instruit pour le compte de la commune par le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Par « équivalent permis de construire », est entendue la pondération des actes d'urbanismes selon les coefficients suivants :

1 PC = 1 PC	1 PA = 1,2 PC	1 DP = 0,7 PC	1 PD = 0,8 PC	1 CUB = 0,4 PC
-------------	---------------	---------------	---------------	----------------

**16)-Achat groupé petit matériel de désherbage alternatif.**

Compte tenu de l'adoption de son plan de désherbage communal le 23/06/2015, la collectivité souhaite acquérir du matériel qui permettra de pratiquer un désherbage alternatif plus rigoureux.

Le Syndicat de l'ISAC informe la commune que des aides existent à l'acquisition de ce matériel. Il peut jouer le rôle de relais et d'aide au montage du dossier pour permettre l'obtention d'une subvention par l'Agence de l'eau de 60% et la Région de 20%.

La commune propose d'acquérir avec la commune de Prinquiau un désherbeur mécanique à brosses rotatives pour un montant de 6 940.00€HT. Avec la subvention de l'Agence et de la région resterait à charge des deux communes 20%HT, Le solde serait équitable pour chaque commune et divisé par deux, soit 1 388€ TTC.

La commune de Quilly inclura dans sa demande auprès de la Région l'acquisition d'un petit désherbeur réciprocatteur pour un montant de 433.00€ht.

**17)-Convention de groupement de commande -programme travaux de voirie.**

Afin de réaliser de son programme de travaux de voirie 2016, la commune propose de signer avec les communes de CAMPBON, LA CHAPELLE LAUNAY , PRINQUIAU ,BOUEE,LAVAU SUR LOIRE une convention de groupement de commande.

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, pour la désignation d'un maître d'œuvre et la réalisation du programme de travaux de voirie.

### **18)-Désignation d'un lieu-dit de parcelles non-numérotées**

Les parcelles cadastrées ZL 170-172-174-176-178 sises à Quilly « les Landes de Bel Air » se situent dans un secteur non numéroté.

Pour des raisons d'intérêt communal et pour faciliter l'acheminement du courrier, un changement de nom du lieu-dit est proposé : « Le Haut du Pont Riou ».

### **19)-Convention d'occupation du domaine communal**

La Communauté de communes de Loire et sillon présente un projet de convention d'occupation du domaine communal pour l'implantation de signalétique dans le cadre de l'itinéraire vélo Loire et sillon.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

### **20 - Questions diverses :**

-Le conseil est informé que la CCLS est entrain de refaire son site internet,

-Le conseil municipal donne son accord sur le projet de changement graphique du blason de la commune,

-L'adjoint à la voirie nous informe que la commande est passée pour l'achat du nouveau tracteur.

XXXXXXXXXX

La date du prochain Conseil Municipal n'est pas encore fixée.

## Annexe à la délibération : Subventions attribuées aux associations 2016

ADAR Orvault	1801,19	
ADICLA Nantes	231,03	
ADMR Guenrouet	1000,00	
ADT ST Nazaire	450,00	
Amicale S P Guenrouet	526,00	
Animation sportive départementale	836,40	
CAUE Nantes	96,00	
Centre aéré les galopins guenrouet	1200,00	
Coop scolaire quilly	1711,08	
Musique et dance en L,A	1809,12	
Fondation du patrimoine	100,00	
Pause musique campbon	650,00	
Resto du cœur en L,A	600,00	
Secours catholique L,A	500,00	
La Main ouverte Ste Anne sur Brivet	250,00	
Les p'tits dynamyques de Quilly	721,00	
Gym tonique de Quilly	400,00	
APEL Ste Thérèse de Quilly	1800,00	
SCL à Nantes	170,00	
Animation sportive G,Deshayes de St Gildas	126,00	
UNC de campbon	150,00	
	sous-total:	15 127,82
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP44)		
Service accueil périscolaire - 2016/2017	22 196,61	
Service accueil périscolaire - solde 2015/2016	4 180,22	
Servic e temps d'activités périscolaires tap-2016/2017	22 769,00	
	sous-total:	49 145,83
	<b>TOTAL:</b>	<b>64 273,65</b>

A QUILLY, le 04/04/2016

Le Maire,